



DDP #23-227256

TITRE :

Projet de services d'appui sur le terrain (PSAT) – Mozambique

MODIFICATION ET QUESTIONS ET RÉPONSES #2 en date du 01 mai 2024

Il s'agit d'une clarification des questions #4, #6 et #8 de la modification #1 en date du 23 avril 2024 et vous pourrez trouver de nouvelles questions à la fin.

QUESTION 4

Nous aimerions savoir s'il y avait un titulaire pour ce projet ?

RÉPONSE 4

Oui, il existe un contrat de services de soutien sur le terrain actif au Mozambique. Le titulaire est le « Consortium World University Service of Canada / Consultores HODI ».

QUESTION 6

À la page 35, section 8.1 Principaux documents et rapports narratifs du projet, le plan de travail initial (PTI), sous la date de livraison, il est indiqué : « Version approuvée dans les 90 jours civils suivant l'attribution du contrat. »

Nous demandons que la « version approuvée » soit supprimée, car le libellé n'est pas aligné sur les demandes de propositions et les contrats précédents.

Il peut également y avoir des défis imprévus dans le pays qui pourraient avoir un impact sur le démarrage du projet et la capacité de l'équipe à respecter ce délai, ainsi que l'imprévisibilité concernant le délai de soumission, car l'approbation dépendrait du PTL du GAC, de sa charge de travail et de son délai d'exécution.

RÉPONSE 6

La DDP a été mise à jour. Nous avons mis à jour (revenu à version originale de la DDP) la section 8.1 Produits livrables du PSAT.

Plus précisément, nous avons supprimé les mots « version approuvée » comme demandé.

QUESTION 8

Référence D – Critères d'évaluation

CTC1.3 et CTC2.3 Expérience démontrée en gestion de projet et expérience en coordination de projet : l'exigence se réfère uniquement aux projets terminés. Cela signifie que l'expérience dans les projets PSAT en cours ne peut pas être présentée comme une expérience. Veuillez confirmer.



RÉPONSE 8

La DDP a été mise à jour. Nous accepterons également les projets en cours, à condition que le soumissionnaire démontre que tous les projets soumis et en cours sont achevés à plus de 50 %, en termes de calendrier et de budget, au moment de la soumission de l'offre. Nous avons mis à jour CTC1.3, CTC3.3

Les instructions ont également été mises à jour pour indiquer les projets terminés ou en cours.

Ce sont de nouvelles questions

QUESTION 1

Le MAECD peut-il confirmer s'il y a un budget maximum que les soumissionnaires doivent respecter dans leurs offres ?

RÉPONSE 1

Nous ne divulguons pas de budget maximum pour cette demande de propositions. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission financière conformément à la base de paiement figurant à l'annexe B.

QUESTION 2

Au CTC2.5, le document mentionne que : « Le soumissionnaire doit démontrer et résumer, à travers un maximum de deux (2) projets en cours ou terminés*, l'expérience du coordonnateur de projet proposé en termes de taille budgétaire des projets gérés par la ressource en le passé."

Cependant plus bas dans les critères et sous Points supplémentaires, il est indiqué : « Un point supplémentaire sera attribué si au moins un des trois projets soumis a été mis en œuvre dans un pays en développement autre que le Mozambique. OU Deux points supplémentaires seront accordés si au moins un des trois projets soumis a été mis en œuvre au Mozambique. » Le MAECD pourrait-il confirmer qu'il s'agit d'un PO et qu'il est prévu de lire « ...si au moins un des deux projets soumis... » pour s'aligner sur les instructions générales aux soumissionnaires et sur un maximum de deux projets pour cette exigence.

RÉPONSE 2

La version française est correcte. Elle indique Un (1) point additionnel sera attribué si au moins un des deux projets soumis a été mis en œuvre dans un pays en développement autre que le Mozambique. OU Deux (2) points additionnels seront attribués si au moins un des deux projets soumis a été mis en œuvre au Mozambique.



QUESTION 3

Dans le cadre des tâches de l'entrepreneur, il est indiqué que l'entrepreneur est responsable de « Gérer la performance du PSAT, notamment en garantissant la qualité des produits, des services et des livrables qui répondent aux énoncés de travail prédéfinis, aux plans de travail annuels... ». Le MAECD pourrait-il confirmer que le rôle d'assurance de la qualité du PSAT est lié aux activités opérationnelles et à l'examen général des livrables et non à la qualité technique ou aux extrants des spécialistes techniques ? Étant donné que les profils de l'équipe du PSAT sont opérationnels et axés sur la gestion, ces membres de l'équipe principale ne seraient pas en mesure de fournir une assurance qualité technique sur toute la gamme d'expertise technique et de livrables susceptibles d'être produits par les spécialistes techniques.

RÉPONSE 3

Le rôle d'assurance qualité de l'entrepreneur concerne toutes les activités, rapports et livrables, y compris ceux sous-traitants. La DDP a été mise à jour.

QUESTION 4

page 59, les descriptions de projet peuvent contenir jusqu'à un maximum de deux (2) pages par projet, pour un total de six (6) pages.

Veuillez préciser si le nombre total de pages autorisées pour la section CTC4 est de 6 pages.

Ou cela doit-il être compris comme un total de 6 pages pour la description des 3 projets, et un nombre supplémentaire non spécifié de pages pour que le soumissionnaire démontre les exigences spécifiques sous 4.1, 4.2 et 4.3.

RÉPONSE 4

Ce dernier est correct. Cela doit être compris comme un total de 6 pages pour la description des 3 projets, plus un nombre supplémentaire de pages pour que le soumissionnaire démontre les exigences spécifiques sous 4.1, 4.2 et 4.3.

QUESTION 5

En référence à vos clarifications, question 3 et réponse 3 dans la modification #1 :

L'entrepreneur est tenu d'identifier les taxes associées conformément aux Conditions et Conditions des contrats et pays d'origine. Les taxes seront remboursées au prix coûtant.

Question complémentaire : La proposition financière sera-t-elle évaluée sur la base du prix total du soumissionnaire + les taxes applicables (valeur du contrat), ou sur la base du coût total, facture uniquement ?

(Tableau page 42)

RÉPONSE 5

Comme indiqué dans la DDP:

Page 20: « prix contractuel » désigne la somme mentionnée au contrat payable à l'entrepreneur pour les travaux, excluant les taxes applicables »



Cela signifie que la proposition financière sera évaluée en fonction du prix total du soumissionnaire avant les taxes applicables.
